

Judo Canada

Montréal, QC, H1V 0B2

4545, avenue Pierre-De Coubertin

Tél: 514-255-JUDO (5836) / Fax: 877-893-5836







Championnats panaméricains/océaniens cadets (U18) – Lima, Pérou (18 avril 2025)

I - INTRODUCTION

Ce processus de sélection s'applique aux catégories de poids suivantes :

Hommes	Femmes
Moins de 50 kg	Moins de 40 kg
Plus de 50 kg et moins de 55 kg	Plus de 40 kg et moins de 44 kg
Plus de 55 kg et moins de 60 kg	Plus de 44 kg et moins de 48 kg
Plus de 60 kg et moins de 66 kg	Plus de 48 kg et moins de 52 kg
Plus de 66 kg et moins de 73 kg	Plus de 52 kg et moins de 57 kg
Plus de 73 kg et moins de 81 kg	Plus de 57 kg et moins de 63 kg
Plus de 81 kg et moins de 90 kg	Plus de 63 kg et moins de 70 kg
Plus de 90 kg	Plus de 70 kg

L'IJF accorde à chaque pays un quota maximum de 10 athlètes masculins et 10 athlètes féminines, avec un maximum de deux athlètes par catégorie de poids.

II - DATE DE SÉLECTION : 3 mars 2025.

III - ADMISSIBILITÉ

- 1. Les athlètes doivent avoir la citoyenneté canadienne ou être des immigrants approuvés selon les normes de l'IJF (https://www.ijf.org/documents) et être membres en règle de Judo Canada pour être admissibles à la sélection.
- 2. Tous les athlètes doivent avoir participé à la compétition de sélection identifiée à moins d'obtenir une exemption de Judo Canada.

IV - PROCESSUS DE SÉLECTION

La Pacifique International 2025 (Abbotsford) servira d'événement principal de sélection pour cet événement :

Les médaillés d'or de chaque catégorie de poids seront sélectionnés s'ils sont admissibles.

Le quota restant sera complété par ordre de priorité, conformément aux points de l'équipe nationale cadette (Politique 5) à la date de sélection.















Judo Canada

Montréal, QC, H1V 0B2

Javi







V - FINANCEMENT

Judo Canada subventionnera les Championnats panaméricains/océaniens cadets comme suit :

4545, avenue Pierre-De Coubertin

Tél: 514-255-JUDO (5836) / Fax: 877-893-5836

1. Conformément à la Politique 7

VI – ÉVÉNEMENTS PRÉPARATOIRES OBLIGATOIRES À CONFIRMER

Le non-respect du programme préparatoire déterminé par le personnel d'entraîneurs national entraînera le retrait de la sélection. Une telle recommandation doit être approuvée par le comité de haute performance.

Si un(e) athlète n'est pas en mesure de participer à une ou plusieurs des épreuves susmentionnées en raison d'une blessure, il ou elle doit envoyer au directeur de la haute performance, dans les sept jours suivant la blessure, un avis de blessure, le diagnostic et le retour prévu à l'entraînement, afin d'être encore pris en considération pour la sélection.

VII - APPELS CONCERNANT LA SÉLECTION

Les appels concernant la sélection des athlètes sont limités à une application erronée des politiques et procédures. Dans le cas d'un appel, la Politique en matière d'appels de Judo Canada s'appliquera.

VIII - BLESSURE D'UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE AU COURS DE L'ÉTAPE PRÉPARATOIRE

Les athlètes sont tenus de signaler toute blessure ou traitement médical contraignants subis après leur sélection et susceptibles de limiter leur performance. Tout athlète blessé incapable de s'entraîner, y comprisles exercices réguliers pendant les deux semaines précédant le départ, pourrait être retiré de l'équipe.

IX - REMPLAÇANTS

Judo Canada n'est pas obligé de sélectionner un remplaçant. Seuls les athlètes qui satisfont aux normes, telles que décrites dans le processus de sélection ci-dessus, peuvent être nommés comme remplaçants.

X - CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Si des circonstances imprévues surviennent pendant le processus de sélection, le comité de hauteperformance de Judo Canada décidera des mesures à prendre.









